

Master Mention **Management Sectoriel**

Parcours **Cadre de santé des secteurs sanitaire et médico-social - FC**

Présentation

Le parcours a pour objectif de former les cadres de proximité des établissements sanitaires et médico-sociaux et les cadres des instituts de formation des professions paramédicales.

La formation permet de développer les compétences professionnelles complémentaires des Cadres de santé :

- Acquérir des compétences en matière de gestion des risques, de certification, d'audit et d'évaluation des pratiques professionnelles
- Comprendre la politique et la stratégie d'une organisation sanitaire et médico-sociale et, de gestion des ressources en fonction de l'évaluation des personnels et des performances
- Mener une approche diagnostique d'une structure hospitalière et des systèmes de Management
- Définir et analyser les spécificités du secteur sanitaire et médico-social (organisation, financement, démarche qualité...)
- Comprendre les méthodes et la réglementation spécifique à la recherche clinique et à l'évaluation des soins
- Développer la maîtrise de la langue anglaise (niveau B1)

Public visé et Conditions d'admission

Cadres de santé remplissant la condition suivante :

Avoir reçu un avis favorable à leur dossier de validation d'acquis personnels et professionnels dans le domaine sanitaire et/ou médico-social (avec 3 années d'exercice), examiné par une commission pédagogique.

Calendrier prévisionnel 2025-2026

Les mardis et vendredis

2025 : 5 jours en septembre, 4 jours en octobre, 2 jours en novembre, 4 jours en décembre,

2026 : 1 jour en janvier, 3 jours en mars, 4 jours en avril.

Contenu de la formation

60 ECTS du Master 1 par le biais de la validation d'acquis personnels et professionnels sur la base d'un dossier VAP (Validation des Acquis professionnels) répondant aux conditions d'admission en Master 2 examinée par une commission pédagogique désignée par le président de l'Université sur proposition du vice-doyen de l'ILIS.

60 ECTS du Master 2 répartis en deux semestres

Nature	Libellé éléments	ECTS EC	Nature ENS	Volume horaire
SEMESTRE 3		30		110
BCC	1 Réflexion et élaboration de la stratégie de développement adaptée au secteur	6		20
UE	1 Approche diagnostique d'une structure hospitalière et Systèmes de management	6		20
	EC Approche diagnostique d'une structure hospitalière et Systèmes de management		CM	20
BCC	2 Règles, Normes du secteur et Qualité en pilotage de projets innovants	12		70
UE	1 Gestion des risques Certification Audit EPP	3		30
	EC Gestion des risques Certification Audit EPP		CM	30
UE	2 Recherche clinique et Recherche Evaluative en soins	3		20
	UE Recherche clinique et Recherche Evaluative en soins		CM	20
UE	3 Evaluation des personnels et des performances	3		10
	EC Evaluation des personnels et des performances		CM	10
UE	4 Spécificités du secteur médico-social	3		10
	EC Spécificités du secteur médico-social		CM	10
BCC	3 Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	3		20
UE	1 Anglais	3		10
	EC Anglais		TD	20
BCC	4 Comportements et postures au travail	9		0
UE	1 La Fonction Cadre - VAPP	9		0
	La fonction cadre		TD	0
SEMESTRE 4		30		20
BCC	5 Appui à la transformation en contexte professionnel	30		20
UE	1 Professionnalisation	30		20
	Méthodologie Rédaction et présentation d'un mémoire sur une thématique liée à la fonction		TD	20
SEMESTRE 3 ET SEMESTRE 4		60		130

Information et contacts

UFR3S - Ingénierie et Management de la Santé (ILIS)

Service de la formation continue

42 rue Ambroise Paré - 59120 Loos

03 20 62 37 29

fc-ilis@univ-lille.fr

Conseil et accompagnement en reprise d'études

Anne-Claire SIMON

Anne-claire.simon@univ-lille.fr

Responsable pédagogique du parcours Cadre de santé

Antoine COCHEZ, Assesseur formation continue

Responsable administrative du parcours Cadre de santé

Nina PARSY

nina.parsy@univ-lille.fr

Frais de formation

Le coût de l'heure stagiaire en formation continue est de 20€. Les frais de formation s'élèvent à **2600€** non soumis à la TVA.

(Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation et des délibérations du conseil d'administration de l'établissement).